

Contrat de destination - Pays de la Loire

PAYS DE LA LOIRE

Les contrats de destination ont pour but de fédérer les acteurs du tourisme, publics et privés, au-delà des périmètres administratifs, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international.

Les 2 destinations concernées en Pays de la Loire

- Côte Atlantique (CDD piloté par le CRT Nouvelle Aquitaine)
- Val de Loire

Côte Atlantique (CDD piloté par le CRT Nouvelle Aquitaine)

Contrat de destination de marque internationale

Objectifs à atteindre :

- Intensifier la visibilité et notoriété de la destination à l'international
- Structurer l'offre pour être en phase avec les attentes et évolutions comportementales majeures des clientèles étrangères
- Devenir une destination touristique durable
- Positionner la destination comme marque basée sur des valeurs fortes et attractives : authenticité, convivialité, patrimoine, slow-tourisme, temps de vivre.

Carte des contrats cadre et contrats de destination

